

GE_GERICHTE DAS/159/2022 vom 27. Juli 2022

GE Cour de justice, 2022-07-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_DAS_159_2022

FR: GE_GERICHTE DAS/159/2022 du 27 juillet 2022

IT: GE_GERICHTE DAS/159/2022 del 27 luglio 2022

Erwägungen

E. 14

juillet 2021, jusqu'à droit jugé par le Tribunal de protection suite à sa nouvelle instruction, comprenant notamment une nouvelle expertise; Que le sort des frais de la présente décision sera renvoyé à la décision au fond. * * * * *

- 4/4 -

C/3864/2015-CS PAR CES MOTIFS, La Chambre de surveillance :

Ordonne la suspension de la procédure de recours dans la cause C/3864/2015 contre l'ordonnance DTAE/2577/2019 rendue le 27 février 2019 par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant jusqu'à droit jugé par le Tribunal de protection suite à sa nouvelle instruction, notamment réception de la nouvelle expertise. Réserve le sort des frais, qui sera tranché dans la décision sur le fond. Siégeant : Monsieur Cédric-Laurent MICHEL, président; Mesdames Pauline ERARD et Paola CAMPOMAGNANI, juges; Madame Jessica QUINODOZ, greffière.

Indication des voies de recours:

Le Tribunal fédéral connaît, comme juridiction ordinaire de recours, des recours en matière civile; la qualité et les autres conditions pour interjeter recours sont déterminées par les art. 72 à 77 et 90 ss de la loi sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110). Il connaît également des recours constitutionnels subsidiaires; la qualité et les autres conditions pour interjeter recours sont déterminées par les art. 113 à 119 et 90 ss LTF. Dans les deux cas, le recours motivé doit être formé dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète de l'arrêt attaqué. L'art. 119 al. 1 LTF prévoit que si une partie forme un recours ordinaire et un recours constitutionnel, elle doit déposer les deux recours dans un seul mémoire.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.